

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 : Comptabilité et fiscalité 3			
Code	ECCM2B13CPF3	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	160 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Karine BALON (karine.balon@helha.be) Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Maxence DEGOSSELY (maxence.degossely@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de compléter la formation de base de l'étudiant dans les matières comptables, fiscales et juridiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
 - 3.4 Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
 - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
 - 4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable,

- d'établir la déclaration IPP et déterminer l'impôt;
- d'analyser et d'expliciter le code des sociétés pour les SPRL et sociétés coopératives;
- de journaliser toute écriture relative au métier de comptable;
- de traiter les données internes de l'entreprise en vue de l'élaboration des prix de revient;
- de traiter des opérations spécifiques en matière de TVA et d'établir la déclaration TVA sur base de cas concrets.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B13CPF3A	Impôt des Personnes Physiques	30 h / 3 C
ECCM2B13CPF3B	Comptabilité de gestion	45 h / 3 C
ECCM2B13CPF3C	Comptabilité générale approfondie	50 h / 3 C
ECCM2B13CPF3D	Droit commercial et des sociétés	15 h / 1 C
ECCM2B13CPF3E	T.V.A.	20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 120 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B13CPF3A	Impôt des Personnes Physiques	30
ECCM2B13CPF3B	Comptabilité de gestion	30
ECCM2B13CPF3C	Comptabilité générale approfondie	30
ECCM2B13CPF3D	Droit commercial et des sociétés	10
ECCM2B13CPF3E	T.V.A.	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En cas d'une note en échec dans au moins une AA d'une même UE, même si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération, la mention Z pour l'UE. Dans ce cas, l'étudiant représentera les AA en échec.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des Personnes Physiques			
Code	3_ECCM2B13CPF3A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de permettre à l'étudiant d'améliorer ses connaissances de base en impôt des personnes physiques en combinant l'élaboration approfondie d'une déclaration fiscale et le calcul d'impôt.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable:

- de remplir les cadres principaux d'une déclaration fiscale sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition;
- de déterminer l'impôt sur base de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition;
- de déterminer les charges professionnelles les plus avantageuses pour un contribuable sur base de documents authentiques ou d'informations mises à disposition.

Les compétences visées

- 1.2 Collaborer à la résolution des problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.
- 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et la restructuration d'entreprises.
- 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs.
- 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes.
- 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales.
- 4.4 Le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations.
- 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Table des matières

- Les revenus immobiliers et la détermination des revenus immobiliers nets.
- Les revenus professionnels et les charges professionnelles des salariés, des dirigeants d'entreprise, des indépendants

- et des professions libérales.
- L'ATN voiture de société.
- Le quotient conjugal.
- La dépense déductible.
- Les emprunts hypothécaires pour l'habitation propre et les avantages fiscaux.
- Les dépenses donnant droit à une réduction d'impôt.
- La détermination de l'impôt.

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive.
- Approche par situation-problème.
- Cours magistral.
- Étude de cas.
- Travail en autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions-réponses.

Ouvrages de référence

- Guide impôts 2016, IPCF.
- Guide fiscal du contribuable personnes physiques, impôts 2016 revenus 2015, UNSP.
- Guide-impôts 2016, Test achats.
- Manuel IPP: Approches théorique et pratique de l'impôt des personnes physiques, exercice d'imposition 2016, par Emmanuel degrève, édition Tax & Management.
- Codex IPCF

Divers

- Fiscologue
- Pacioli
- Astuces et conseils.
- Comptabilité créative
- www.lexalert.net

Ces ouvrages et publications ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports

- Syllabus.
- Notes de cours.
- Tax on calc
- Codex IPCF

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions étudiées au point de vue pratique.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité de gestion			
Code	3_ECCM2B13CPF3B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette AA est de former les étudiants au calcul du coût de revient et du résultat analytique par la méthode des coûts complets.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette AA, l'étudiant sera capable d'organiser l'information et de respecter la logique des étapes permettant de mener à bien le calcul des coûts et de déterminer le coût de revient et le résultat analytique par la méthode des coûts complets.

- 1.2. Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.
- 2.4. Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises.
- 3.4. Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion.
- 4.6. Optimiser le système d'information comptable.
- 5.1. Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents ...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Les types de charges.
2. L'analyse des charges par destination.
3. Les comptes de la CG.
4. Les différences de traitement comptable.
5. L'évaluation et la comptabilisation des encours et des produits dérivés.
6. Les emballages en CG.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral
Approche par situation-problème
Approche déductive
Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses

Exercices supplémentaires avec les solutions à disposition des étudiants sur Claroline

Ouvrages de référence

Maton É., *Comptabilité de gestion*, Ed. Lextenso.

Goujet C. et Raulet C., *Comptabilité de gestion*, Ed. Dunod.

Abécassis S., *Exercices corrigés de comptabilité analytique*, Ed. Aengde-Clet.

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports

Syllabus (théorie et exercices)

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit 100 %

La pondération de cette AA au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 45.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent représenter l'examen de janvier en août quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité générale approfondie			
Code	3_ECCM2B13CPF3C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage représente la continuité des acquis de première année.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'activité d'apprentissage a pour but de compléter et d'approfondir la formation comptable commencée en première.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Ecritures comptables spécifiques (de la classe 0 à 5)
- analyser et enregistrer les opérations telles que les réserves immunisées, les impôts différés...
- opérations impliquant les comptes de droit et d'engagement.

Démarches d'apprentissage

leçons magistrales exposées au travers de nombreux exemples et séances d'exercices sur base de cas concrets.

Dispositifs d'aide à la réussite

possibilité de remédiation

Ouvrages de référence

Néant

Supports

syllabus de théorie et d'exercices

4. Modalités d'évaluation

Principe

Sur base d'un examen écrit, les étudiants seront évalués sous forme d'exercices à journaliser.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100%			Exe	100%

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure prévus devront présenter l'examen à la session suivante (janvier en juin) quel que soit le motif invoqué pour justifier le retard ou l'absence

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit commercial et des sociétés			
Code	3_ECCM2B13CPF3D	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage complète la formation de l'étudiant en matière de droit commercial et des sociétés en combinant l'étude de la société privée à responsabilité limitée et de la société coopérative avec l'analyse et l'interprétation des textes législatifs y relatifs.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'unité d'apprentissage, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- de définir, d'analyser et d'expliquer les règles de création, de fonctionnement et de transformation des sociétés suivantes : SPRL, SPRLU, SPRLS, SC et SCRI

Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

2.2 Expliquer et commenter les documents relevant de son champ d'activités

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3. mobiliser les savoirs et savoirs-faire propres à son activité de comptable

3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur

Compétence 4. Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation

Compétence 5. S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pour chaque société étudiée :

- fondation,
- titres,
- organes,

contrôle,
durée et dissolution,
changements dans le capital,
affectation du résultat,
transformation.

Concepts-clés : SPRL, SC, Code de Droit des sociétés

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème
Cours magistral

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de "questions-réponses" est organisée en fin d'activité d'apprentissage.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus
Notes de cours
Code de Droit des sociétés

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se fera sur base d'un examen écrit lors de la session de janvier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent représenter l'examen de janvier en août quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence ou le retard.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

T.V.A.			
Code	3_ECCM2B13CPF3E	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Maxence DEGOSSÉLY (maxence.degossely@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de permettre à l'étudiant d'approfondir les notions de TVA vues en bloc 1, d'acquies les règles de taxation en matière de prestations de services et de livraisons de biens et de comprendre et respecter les obligations déclaratives.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de remplir ses obligations déclaratives de manière professionnelle.

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
- 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
- 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
- 4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation
- 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Prestations de services intracommunautaires
Les obligations déclaratives
Les différents régimes TVA
Les opérations spécifiques (les véhicules, l'immobilier, les ATN...)
Éléments de procédure

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance(s) de questions-réponses

Ouvrages de référence

Apprendre la TVA, Michel Ceulemans, Edipro, dernière édition

Supports

Syllabus
Slides Powerpoint
Notes de cours
Documents fournis

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions, principes et techniques étudiés au point de vue tant théorique que pratique.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent représenter l'examen (de janvier en juin et de juin en août) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence ou le retard.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).